Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200190-20251219-DCM2025_074-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 19 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Date d'affichage :
12 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	7
Votants	7

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi dix-neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Floriane JUGÉ, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Fabrice LE TROQUER, Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), excusés, et Glenn LIFFLER.

Secrétaire de séance : Marie-Christine HELLO

DCM2025/074 : APPROBATION DU DEVIS REALISATION DU PROGRAMME DE VOIRIE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de réaliser le programme de voirie annuel, la commune prend attache de l'ADAC 22.

Le devis reçu pour la réalisation 2026 est de 1 250 € HT. Le tarif a évolué par rapport aux années précédentes mais la commune en avait été informée en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 1 250,00 € HT pour la réalisation du programme annuel de voirie 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine HELLO

Le Maire,
Philippe THOMAS